

✿ MAIRIE D'USSY SUR MARNE ✿

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
ARRONDISSEMENT DE MEAUX
CANTON DE LA FERTE-SOUS-JOUARRE

ARRETE DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT du 16 septembre 2025 n° 2025/52

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu la demande d'autorisation de stationnement pour déménagement, présentée par l'entreprise
« Aux Bons Déménageurs », 8 allée des Carrières - 77090 COLLEGIEN, au 5 rue du Clos à Relac
77260 USSY SUR MARNE.

Considérant qu'il y a lieu dans un but de sécurité publique de réglementer la circulation et le
stationnement des véhicules, rue du Clos à Relac à USSY SUR MARNE, à l'occasion d'un
stationnement de camion de déménagement au niveau du 5 rue du Clos à Relac,

Le Maire de la commune d'Ussy sur Marne

ARRETE

Article 1 : Le stationnement est autorisé pour un camion de déménagement de 10 mètres de long,
au niveau du 5 rue du Clos à Relac - 77260 USSY SUR MARNE, le mercredi 29 octobre 2025
de 7h00 à 17h00.

Article 2 : De ce fait, la circulation des véhicules sera interdite rue du Clos à Relac 77260 USSY
SUR MARNE la journée du 29 octobre 2025.

Article 3 : La signalisation et l'information préalable auprès des riverains des contraintes de
circulation liées au stationnement du camion de déménagement seront à la charge du pétitionnaire.

Article 4 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- Le pétitionnaire,
- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de la Ferté-sous-Jouarre,
- L'Agence Routière Départementale de CHAILLY EN BRIE.

